

## FONDAMENTAUX DE L'ASILE

**Formatrice :** Chloé Viel

**Niveau et pré-requis :**

Adapté à toute personne débutant dans l'accompagnement des demandeurs d'asile devant la CNDA

**Durée :** 7 heures

### Objectifs :

- Comprendre les parcours administratifs et judiciaires des demandeurs d'asile
- Identifier aisément les enjeux auxquels un demandeur est confronté au regard du stade de la procédure auquel il se trouve
- Maîtriser les différentes protections et leurs conséquences pratiques
- Être sensibilisé au rôle de chaque acteur
- Acquérir une vision globale de l'étendue des droits de chacun

### Moyens pédagogiques :

La méthode pédagogique se veut interactive et adaptable au profil et au niveau des stagiaires. Elle envisage des apports théoriques illustrés de cas concrets pour confronter au mieux les connaissances techniques à la pratique.

La présentation orale est accompagnée de supports numériques qui sont ensuite transmis aux participants par voie dématérialisée.

### Modalités d'évaluation :

Un questionnaire ou un cas pratique permettra d'évaluer les connaissances acquises au cours de la session

Chloé VIEL

Conseil et formation en droit d'asile

Contact : 06 88 00 68 17 / cviel.formation@mailo.com

N° SIRET : 904 610 854 00021

N° de déclaration d'activité : 52720247572

N° de certification Qualiopi : 303911-2

## **Programme :**

### I – Le cadre, le contexte

- Directives, règlement, Ceseda : différentes normes, différents enjeux
- Migrants, réfugiés, exilés, protection internationale, etc. : mettre les bons mots sur les bons concepts

### III – Le parcours du demandeur en France

- Les étapes de la demande et ses délais
- Les différents parcours, les différentes procédures
- Les acteurs de la demande
- L'influence, sur la demande, du parcours du demandeur avant son entrée en France
- L'influence, sur la demande, du parcours du demandeur en France

### III – Les critères de protection

- Statut de réfugié et protection subsidiaire : les multiples critères à remplir
- Statut de réfugié et protection subsidiaire : quelles différences ?
- Quelle place pour la protection temporaire ?

### IV - Les droits du demandeur

- Le droit au séjour
- Les CMA
- Le droit au travail

### V – La fin de la procédure d'asile

- La personne est protégée
- La personne est déboutée

Chloé VIEL

Conseil et formation en droit d'asile

Contact : 06 88 00 68 17 / cviel.formation@mailo.com

N° SIRET : 904 610 854 00021

N° de déclaration d'activité : 52720247572

N° de certification Qualiopi : 303911-2